



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Secrétariat d'Etat à la santé

Direction générale de la santé
*Sous-direction de la promotion de la santé
et de la prévention des maladies chroniques*

Bilan des formations des centres d'enseignement des soins d'urgence

Année 2010

Synthèse nationale

Sommaire

PRESENTATION DES RESULTATS

	<i>Pages</i>
- Analyse des résultats au niveau national	1 à 20
- Synthèse nationale : tableaux récapitulatifs	21 à 26
- Tableaux récapitulatifs par région :	
Alsace	27 à 32
Aquitaine	33 à 39
Auvergne	40 à 46
Basse-Normandie	47 à 53
Bourgogne	54 à 59
Bretagne.....	60 à 65
Centre	66 à 72
Champagne-Ardenne	73 à 78
Corse	79 à 84
Franche-Comté	85 à 90
Haute-Normandie	91 à 96
Ile de France	97 à 103
Languedoc-Roussillon	104 à 110
Limousin	111 à 117
Lorraine	118 à 124
Midi-Pyrénées	125 à 131
Nord-Pas de Calais	132 à 137
Pays de la Loire	138 à 144
Picardie	145 à 150
Poitou-Charentes	151 à 157
Provence-Alpes-Côte d'Azur	158 à 164
Rhône-Alpes	165 à 171
Antilles – Guyane – La Réunion – La Nouvelle-Calédonie	172 à 178

ANNEXES

Annexe I : Rapport d'activité type	179 à 185
Annexe II: Guide	186 à 191
Annexe III Présentation Power Point	192 à 217

AVERTISSEMENT

Ce document présente pour la troisième année consécutive le bilan des formations réalisées par les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) pour l'année 2010. Il a été élaboré à partir des informations transmises par chaque CESU sur la base d'un dossier type.

Cette synthèse n'a pas pour objectif d'être exhaustive par rapport à l'activité des CESU. Il s'agit de repérer pour les formations aux gestes et soins d'urgence définies par l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'AFGSU quelques données chiffrées et qualitatives et d'évaluer le nombre de personnels et de professionnels de santé formés à l'AFGSU.

PRESENTATION DES RESULTATS

Analyse des résultats au niveau national

INTRODUCTION

La direction générale de la santé a adressé directement le 14 décembre 2010, par messagerie électronique, le questionnaire aux 99 CESU recensés. Les personnels des agences régionales de santé en charge du dossier CESU, identifiés à ce jour, ont été destinataires en copie du message d'envoi.

Les résultats étaient attendus pour le 2 février 2011 mais, après plusieurs relances, toutes les réponses ont été reçues mi-avril 2011. *(Diapositive 1)*

Il convient de souligner l'implication des responsables des CESU et leur vigilance à transmettre les éléments du bilan à la DGS avec le plus de fiabilité et d'exhaustivité possibles.

Comme les deux années précédentes, les résultats sont présentés avec la synthèse nationale et les synthèses de chaque région. L'ensemble des documents sont mis en ligne sur le site du ministère chargé de la santé <http://www.sante.gouv.fr>, dans la rubrique Urgences / Gestes et soins d'urgence.

Les résultats ont été soumis à l'avis de la commission nationale lors de sa réunion du 7 juillet 2011.

(Diapositive 1)

Bilan des formations CESU Année 2010

- **Questionnaire envoyé le 14 décembre 2010**
- **Envoi direct aux CESU par mail**
- **Derniers bilans reçus le 8 avril 2011**

INTRODUCTION

La direction générale de la santé a adressé directement le 14 décembre 2010, par messagerie électronique, le questionnaire aux 99 CESU recensés. Les référents des agences régionales de santé sur le dossier CESU, identifiés à ce jour, ont été destinataires en copie du message d'envoi.

Les résultats étaient attendus pour le 2 février 2011 mais, après plusieurs relances, toutes les réponses ont été reçues mi-avril 2011. *(Diapositive 1)*

Il convient de souligner l'implication des responsables des CESU et leur vigilance à transmettre les éléments du bilan à la DGS avec le plus de fiabilité et d'exhaustivité possibles.

Comme les deux années précédentes, les résultats sont présentés avec la synthèse nationale et les synthèses de chaque région. L'ensemble des documents sont mis en ligne sur le site du ministère chargé de la santé <http://www.sante.gouv.fr>, dans la rubrique Urgences / Gestes et soins d'urgence.

Les résultats ont été soumis à l'avis de la commission nationale lors de sa réunion du 7 juillet 2011.

(Diapositive 1)

Bilan des formations CESU Année 2010

- **Questionnaire envoyé le 14 décembre 2010**
- **Envoi direct aux CESU par mail**
- **Derniers bilans reçus le 8 avril 2011**

II – Tableau relatif au nombre d'AFGSU délivrées

Objectifs

- évaluer le nombre total d'AFGSU délivrées par les CESU : AFGSU 1, AFGSU 2 et AFGSU spécialisée :
 - o lors d'une première délivrance
 - o lors d'un renouvellement
- évaluer le nombre d'AFGSU dont la formation a été réalisée par :
 - o les CESU
 - o un organisme de formation initiale préparant à une profession de santé
 - o un organisme de formation continue

Résultats

Résultats globaux

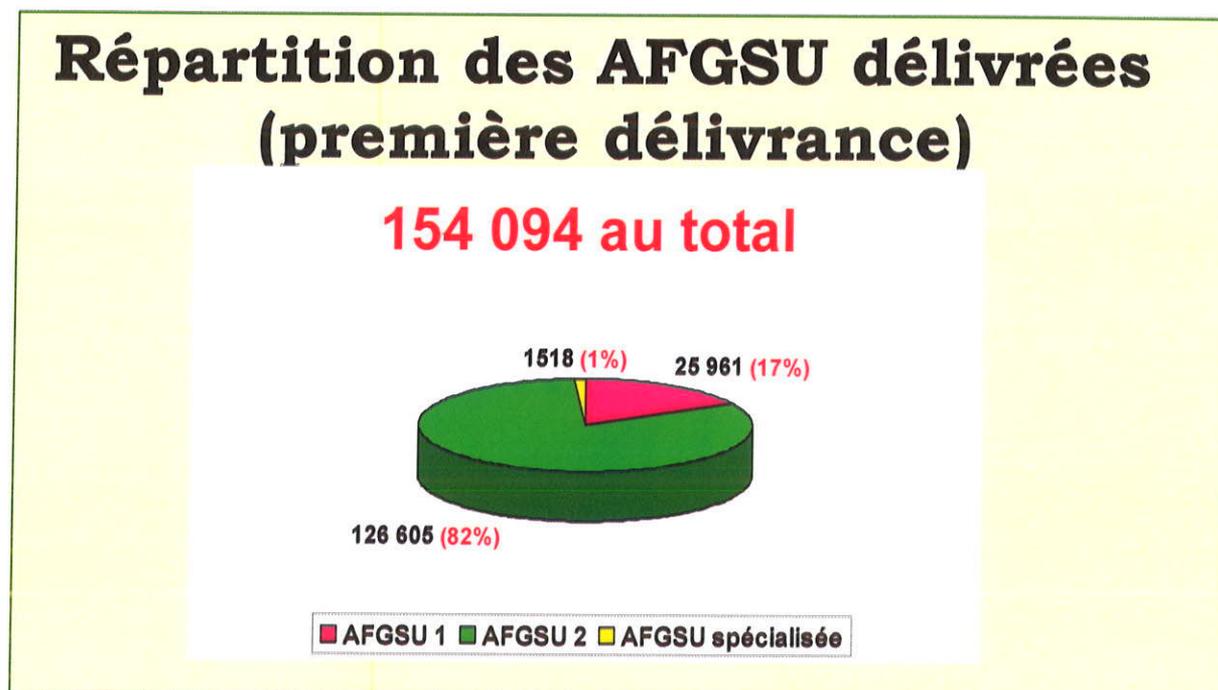
Au total, **154 094 AFGSU** (1^{ère} délivrance) ont été délivrées en 2010 réparties ainsi (*Diapositive 3*) :

- **25 961** AFGSU 1 (17%)
- **126 605** AFGSU 2 (82%)
- **1518** AFGSU spécialisée (1%)

On constate une augmentation de plus de **34%** d'AFGSU délivrées par rapport à 2009, ce qui traduit la poursuite de la montée en charge de ces formations au plan national.

Par rapport à l'année 2009, il y a une augmentation de **5%** pour l'AFGSU 1 et une augmentation de **42%** pour l'AFGSU 2. Le nombre d'AFGSU spécialisées délivrées est également en augmentation de **121%** (1528 au lieu de 690 en 2009).

Diapositive 3

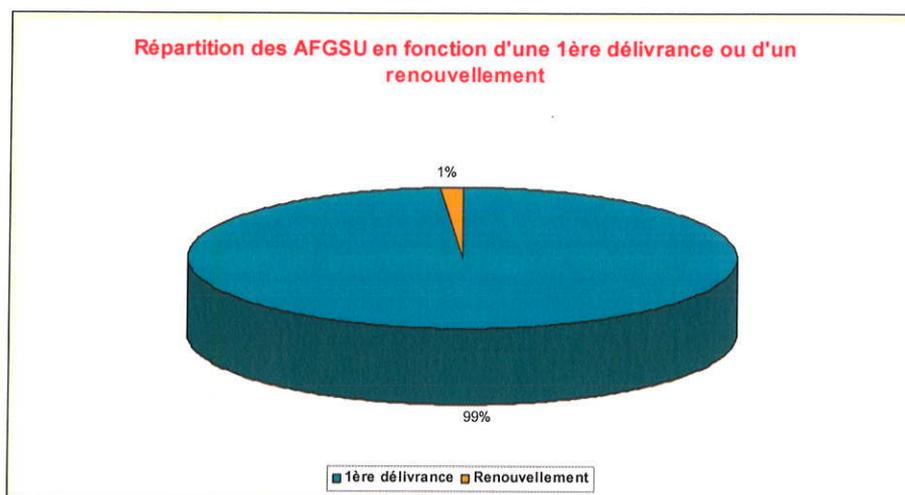


2222 AFGSU ont été renouvelées en 2010 dont 95% (2168) d'AFGSU 2. (*Diapositive 4*)

Il faut cependant noter que les modalités de renouvellement de l'AFGSU ne font l'objet d'aucune disposition réglementaire à ce jour et que le contenu de cette actualisation est spécifique à chaque CESU.

Le nombre de renouvellement demeure néanmoins très faible (1% du nombre d'AFGSU délivrées au total).

Diapositive 4



Résultats par type d'AFGSU (en première délivrance)

AFGSU 1

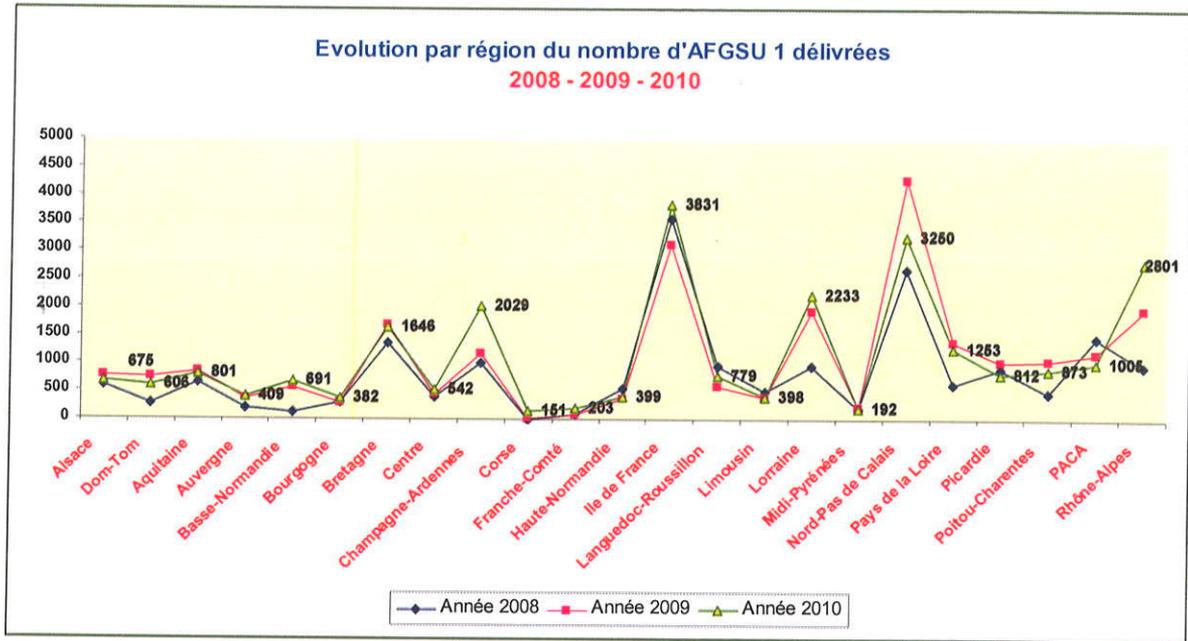
Le nombre d'AFGSU 1 délivrées a peu augmenté entre 2009 et 2010 : +5% (de 24 736 à 25 961). (*Diapositive 5*)

Certaines régions (11 sur 23) ont même diminué leur nombre d'AFGSU 1 (de moins 1% à moins 24%) sans que l'on puisse établir une corrélation avec l'augmentation en parallèle du nombre d'AFGSU 2. Le questionnaire ne permet pas d'identifier les causes de cette baisse.

Le nombre de personnels formés reste très largement insuffisant par rapport au nombre de personnes en fonction dans les établissements de santé ou médico-sociaux, tous secteurs d'activité confondus.

Par ailleurs, l'enquête ne permet pas d'identifier les catégories de personnels formés (administratifs, techniques et ouvriers).

Diapositive 5



AFGSU 2

Toutes catégories de professionnels de santé confondues, le nombre d'AFGSU 2 délivrées a augmenté de **42% entre 2009 et 2010** (de 89 064 à 12 605).

Toutes les régions sont concernées et l'augmentation va de **5% à 111%**. (*Diapositive 6*)

Pour les régions qui ont le plus faiblement augmenté, celles-ci avaient déjà significativement engagé le processus de formation entre 2008 et 2009.

Pour celles qui ont le plus augmenté le nombre d'AFGSU 2 délivrées, ceci s'explique soit par la création d'un CESU soit par le nombre de personnes à former et notamment les étudiants des instituts de formation qui ont passé leur diplôme d'Etat en juin et novembre 2010. Dans ce dernier cas, les CESU concernés ont accompli un effort considérable de formation pour répondre à la demande.

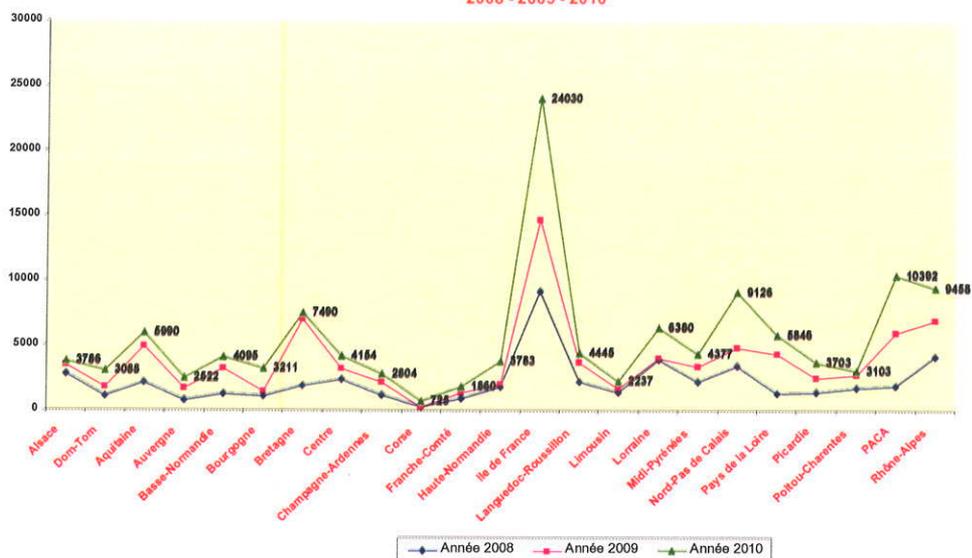
Ainsi, sur les **126 605** AFGSU 2 délivrées, **82 729** soit **65%** d'entre elles ont été destinées à des étudiants préparant un diplôme pour l'exercice d'une profession de santé. Par ailleurs, 43 876 professionnels de santé en exercice ont bénéficié de cette formation.

Il convient de rappeler que l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'AFGSU ne crée aucune obligation pour les établissements de santé ou médico-sociaux de former leurs personnels. Néanmoins, le référentiel de certification HAS des établissements de santé comporte un critère (18-b) sur la formation des personnels à l'utilisation d'un matériel d'urgence opérationnel et aux premiers gestes de secours.

Par ailleurs, le tableau 4 « Autres formations » montre que **2 700** professionnels de santé ont bénéficié d'une formation à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque externe d'une durée allant de 1 heure à 3 heures et que **6 334** ont suivi une formation aux gestes et soins d'urgence autre que l'AFGSU.

Diapositive 6

Evolution par région du nombre d'AFGSU 2 délivrées
2008 - 2009 - 2010



Répartition de la délivrance des AFGSU par opérateur de formation (première délivrance)

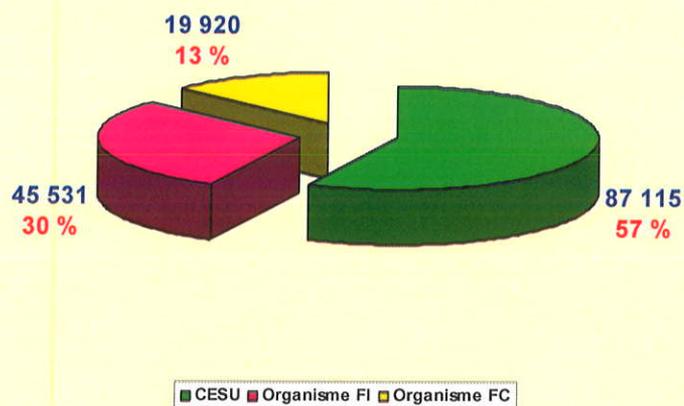
Toutes AFGSU confondues (*Diapositive 7*)

152 566 AFGSU 1 et 2 ont été délivrées en 2010 de la façon suivante :

- 87 115 (57%) par les CESU
- 45 531 (30%) par une structure de formation initiale
- 19 920 (13%) par un organisme de formation continue

Diapositive 7

Répartition de la dispense des formations AFGSU (1 - 2 et spécialisée) entre les CESU et les autres organismes de formation initiale et continue



AFGSU 1 (*Diapositive 8*)

Pour l'enseignement de l'AFGSU 1 les opérateurs de formation sont répartis comme suit :

- 67% des AFGSU (17 322) sont assurées par un CESU
- 14% (3 642) par une structure de formation médicale ou paramédicale
- 19% (4 997) par un organisme de formation continue

Les CESU forment majoritairement les personnels des établissements à l'AFGSU 1. Cependant 14% de ces formations sont assurées par une structure de formation médicale ou paramédicale. Les instituts de formation paramédicaux concernés se situent principalement dans les 6 régions suivantes :

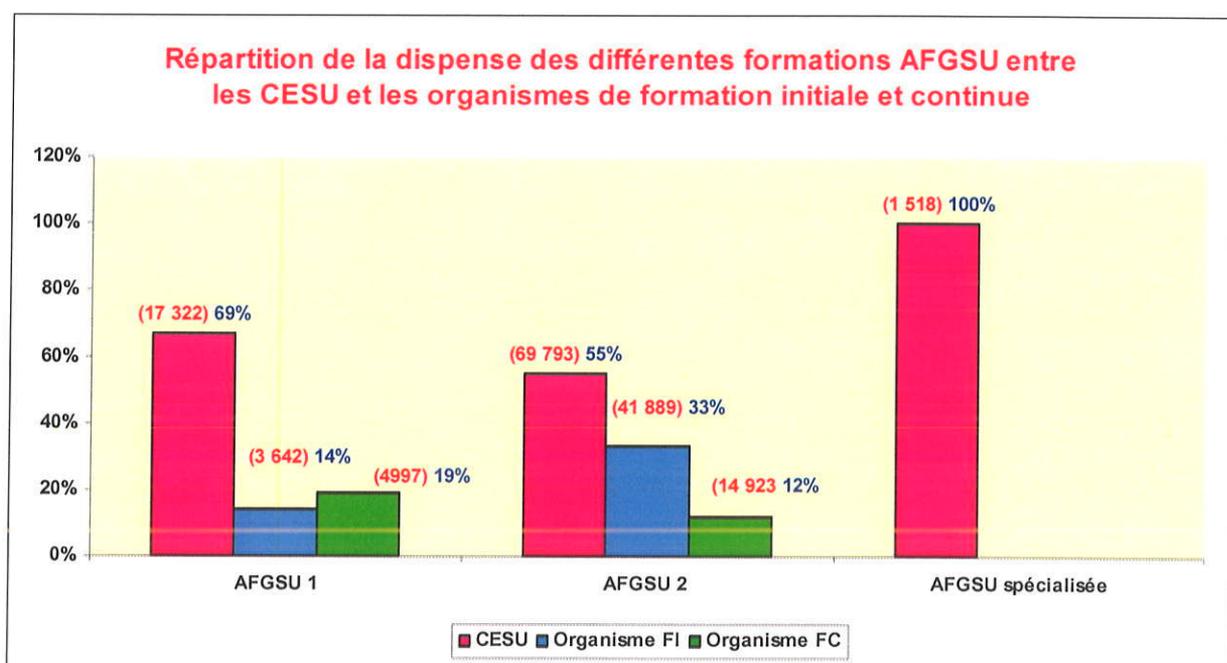
- Rhône-Alpes : 27% (995)
- Nord-Pas-de-Calais : 26% (963)
- Bretagne : 14% (525)
- Alsace : 5% (170)
- PACA : 5% (190)
- Ile de France : 4% (154)

AFGSU 2 (*Diapositive 8*)

Concernant l'AFGSU 2 :

- plus de la moitié (55%) sont assurées par les CESU
- 33% par les instituts de formation
- 12% par les organismes de formation continue

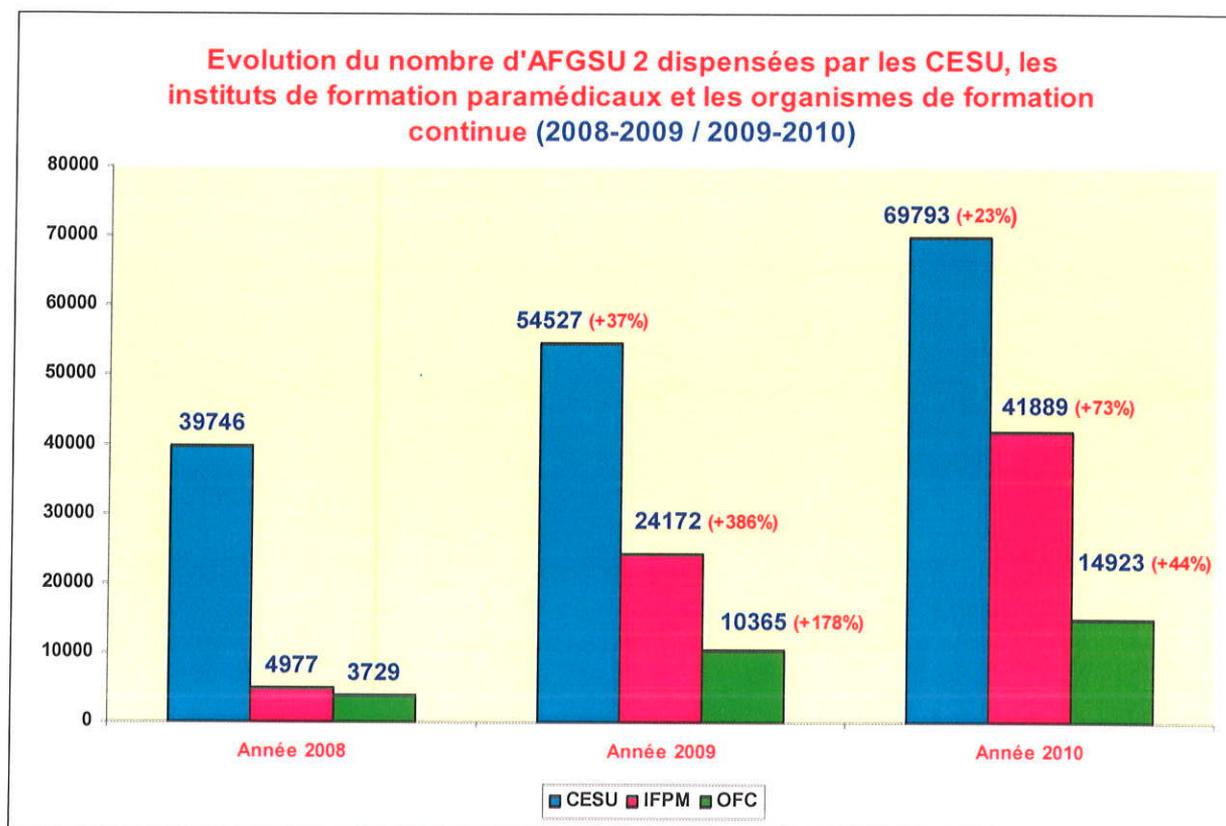
Diapositive 8



Alors que les CESU assuraient plus de 60% des formations AFGSU 2 en 2009, ils en ont encadré 55% en 2010. Ce sont les instituts de formation et les organismes de formation continue qui ont augmenté leur capacité d'enseignement.

En effet, les instituts de formation ont dispensés 73% d'AFGSU 2 en plus qu'en 2009 et les organismes de formation continue 44%. Les CESU ont eux augmenté de 23% leur capacité de formation. (*Diapositive 9*)

Diapositive 9



III – Tableau relatif au nombre d'AFGSU 2 délivrées aux étudiants et élèves

Objectifs

- évaluer le nombre total d'AFGSU 2 délivrées à des étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation médicale ou paramédicale, que l'attestation soit obligatoire ou non pour l'obtention du diplôme.

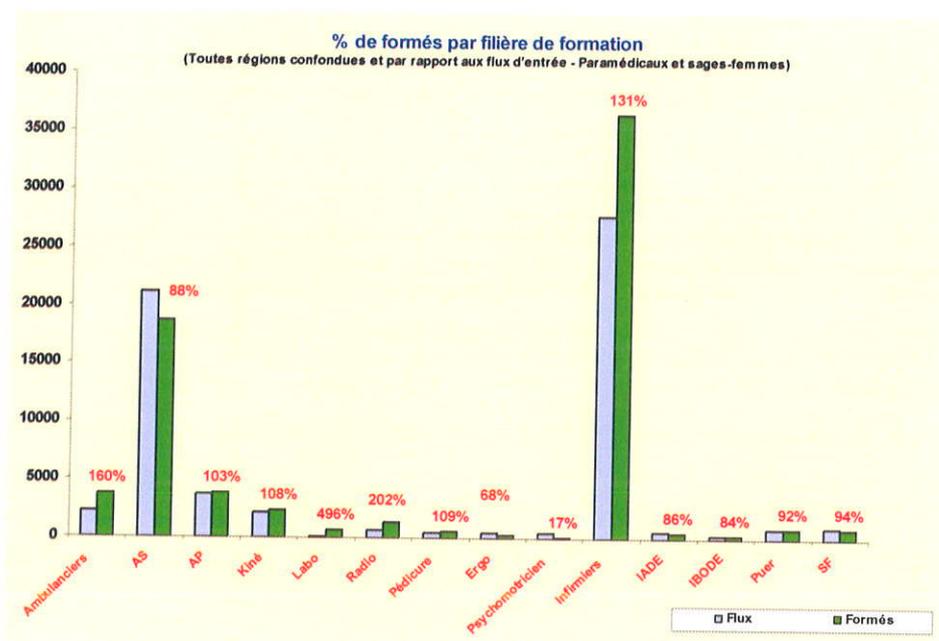
Résultats

Au total, 82 729 AFGSU 2 ont été délivrées à des étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation initiale médicale ou paramédicale et **93% (76851)** concernent les **étudiants paramédicaux et sages-femmes**.

Toutes régions confondues, l'analyse des pourcentages d'étudiants formés par rapport aux flux d'entrée pour une année, selon les filières, montre les résultats suivants : **(Diapositive 10)** :

- pour certaines filières, les besoins sont couverts à **100%**, voire au-delà, ce qui peut s'expliquer par
 - o la programmation des formations AFGSU sur l'année civile par rapport aux sorties de diplômés ou au passage dans l'année supérieure (ambulanciers, infirmiers, auxiliaires de puériculture, masseurs kinésithérapeutes et pédicures-podologues)
 - o les flux d'entrée pris en compte ne recouvrent pas les formations assurées par le ministère chargé de l'éducation nationale (techniciens en analyses biomédicales et manipulateurs en électroradiologie médicale)
- pour 4 filières (aides-soignants et les 3 filières d'infirmiers spécialisés), près de **90%** des étudiants sont formés et on peut supposer qu'il s'agit d'un ajustement entre le flux d'entrée et les départs en cours de formation ou les redoublements
- pour 2 filières, on constate un déficit de formation : ergothérapeutes (**68%**) et psychomotriciens (**17%**). Pour ces derniers, il convient de rappeler que la formation n'est pas obligatoire réglementairement
- enfin, **94%** des sages-femmes sont formées à l'AFGSU bien que la formation ne soit pas obligatoire dans leur cursus.

Diapositive 10



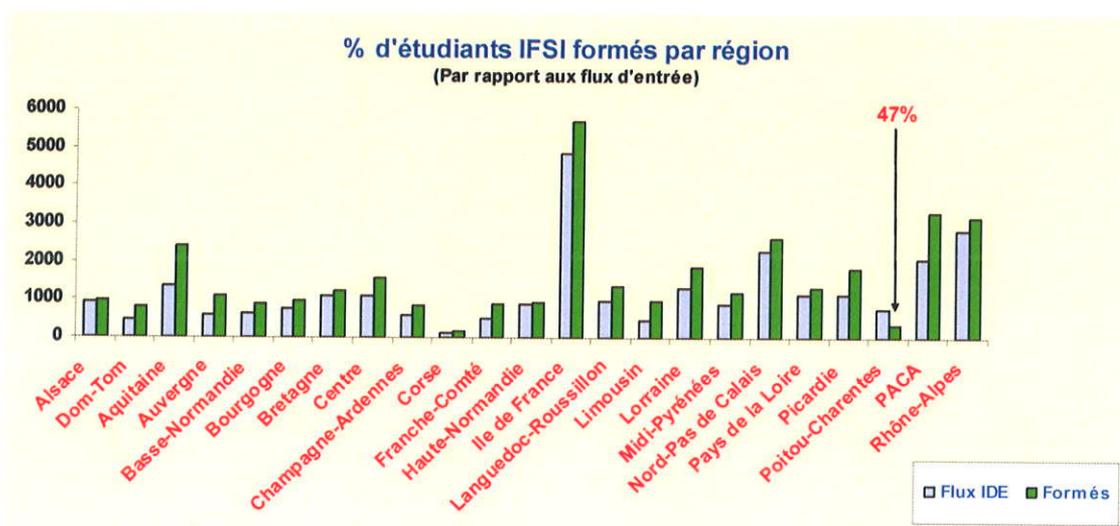
Diapositives 11 – 12 et 13 : Dans chaque région, le nombre d'AFGSU 2 délivrées aux étudiants paramédicaux couvre globalement les besoins ce qui ne traduit pas de difficultés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

En effet, l'analyse au niveau départemental montre que, lorsqu'il n'y a pas de CESU dans un département ou lorsque l'offre de formation est insuffisante, c'est le CESU d'un autre département qui forme les étudiants.

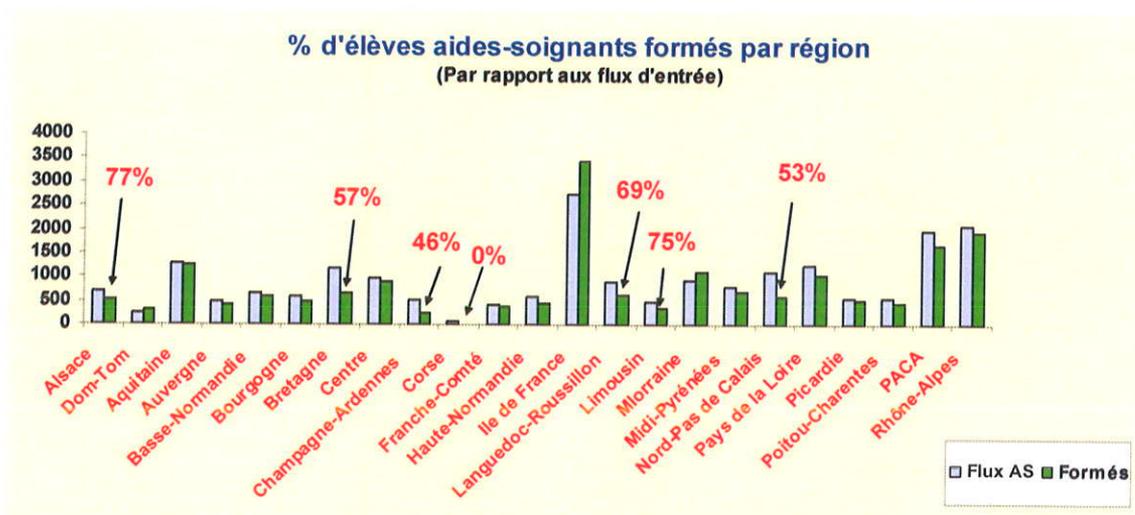
Plus spécifiquement :

- concernant la formation infirmière, seule une région forme un nombre d'étudiants insuffisant par rapport au flux d'entrée
- pour la formation aide-soignante, des difficultés apparaissent dans 7 régions et se pose la question de la délivrance des diplômes d'Etat
- il en est de même pour la formation auxiliaire de puériculture puisque 8 régions ne forment pas assez d'élèves.

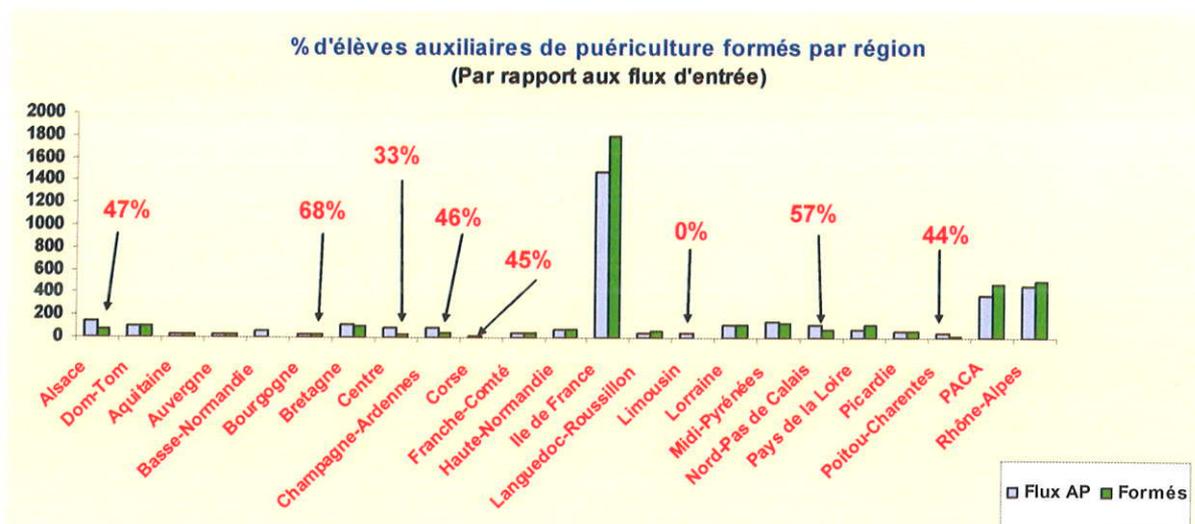
Diapositive 11



Diapositive 12



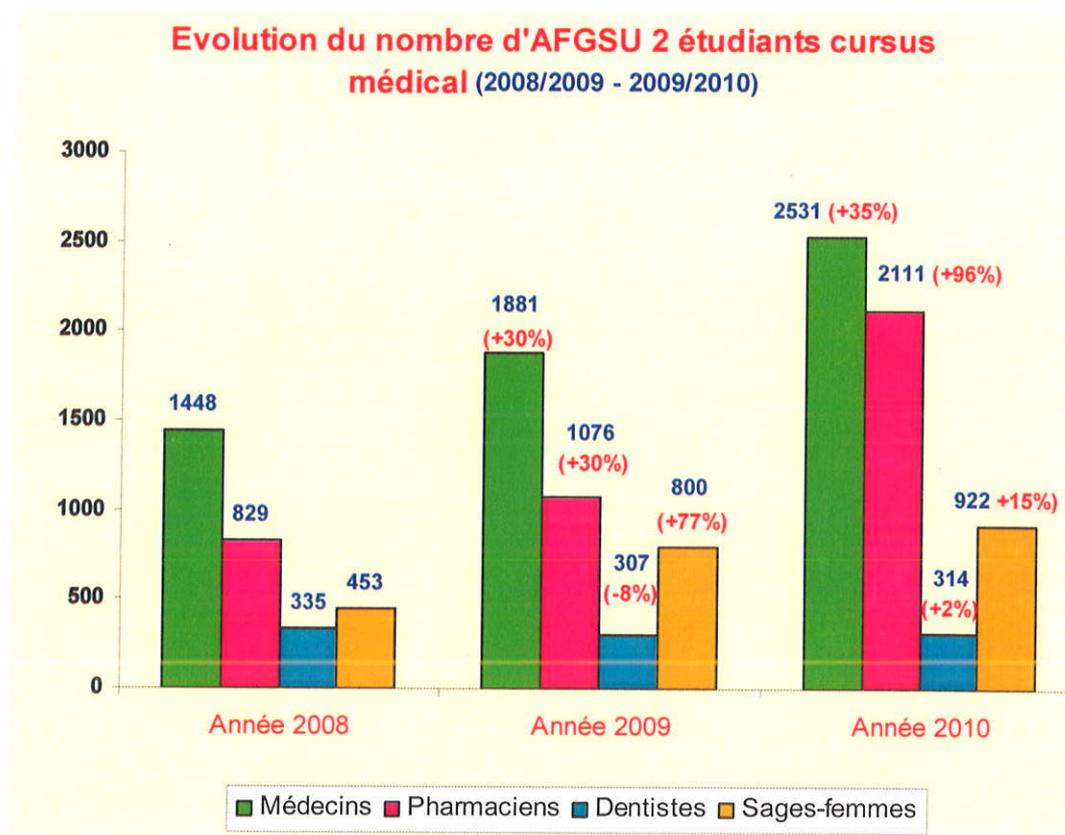
Diapositive 13



En ce qui concerne les étudiants en cycle d'études médicales, le nombre de formés est en augmentation par rapport à 2009 (**Diapositive 14**) :

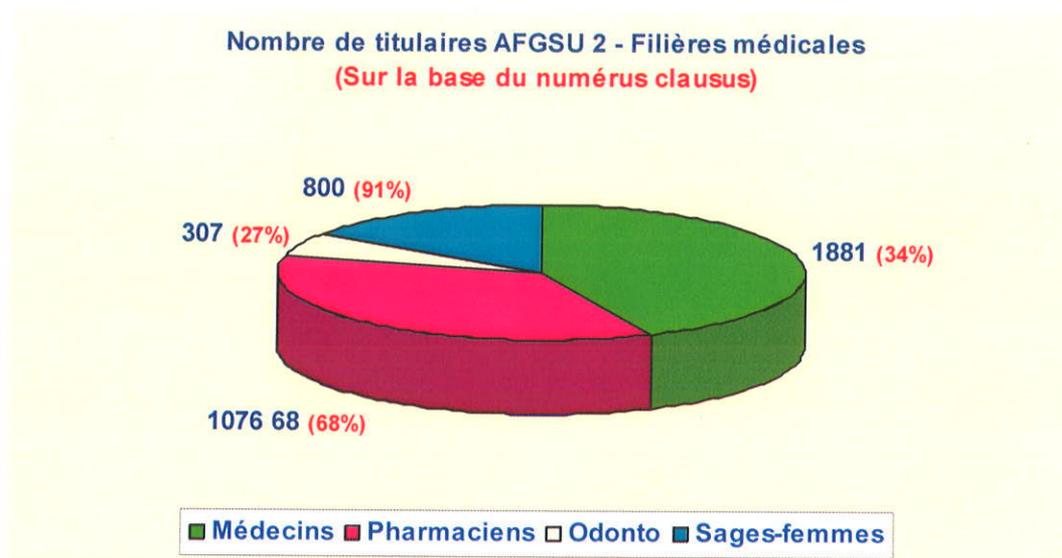
- +35% pour les médecins
- +96% pour les pharmaciens
- + 2% pour les chirurgiens-dentistes
- + 15% pour les sages-femmes

Diapositive 14



Par rapport au numéus clausus, le nombre de formés représente les pourcentages suivants selon les différentes filières (**Diapositive 15**) :

Diapositive 15



IV – Tableau relatif à l’AFGSU spécialisée

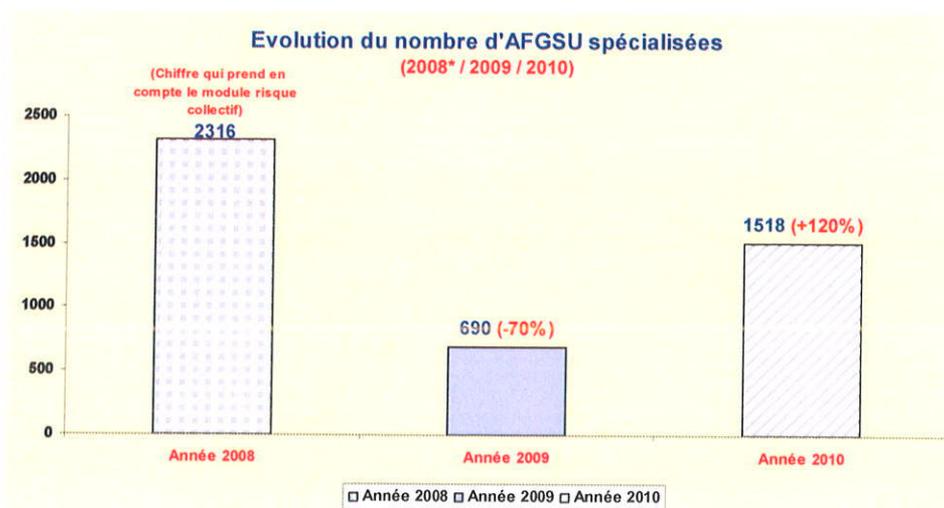
Objectifs

- recenser le nombre de professionnels de santé ayant obtenu l’AFGSU spécialisée
- identifier la qualification professionnelle de ces personnes en référence aux professions figurant dans la quatrième partie du code de la santé publique.

Résultats

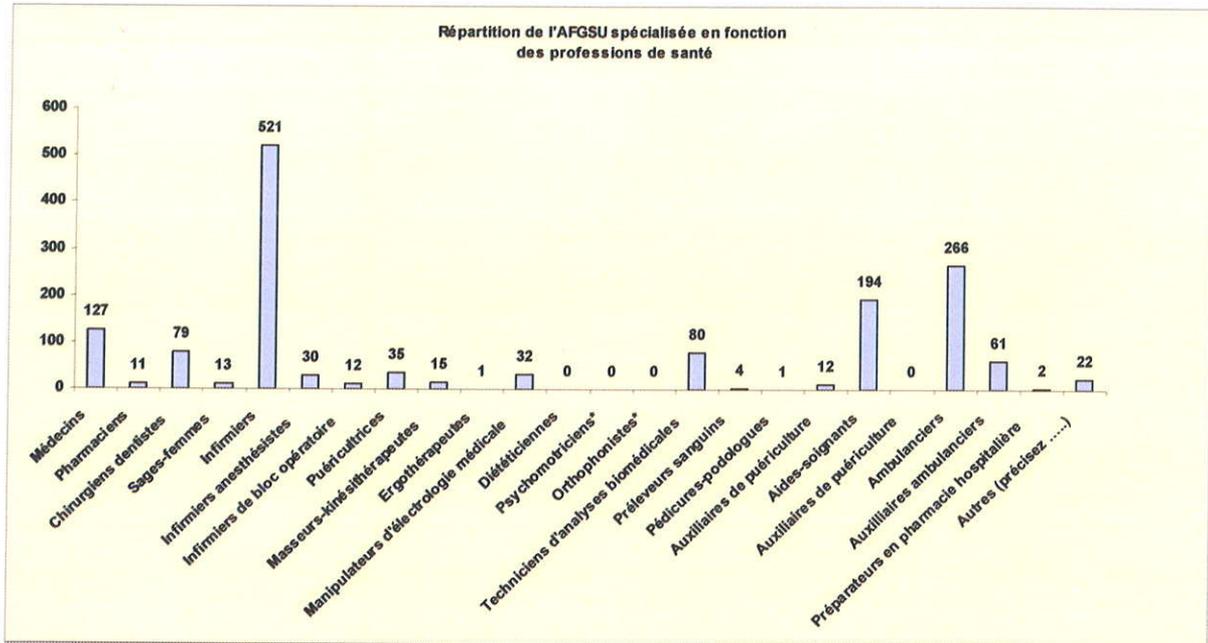
Le nombre d’AFGSU spécialisée délivrées en 2010 a augmenté de **121%** entre 2009 et 2010 (de 690 à 1518) et **12** régions sur les **23** organisent cette formation (**Diapositive 16**) :

Diapositive 16



La répartition entre les différentes professions est la suivante (Diapositive 17) :

Diapositive 17



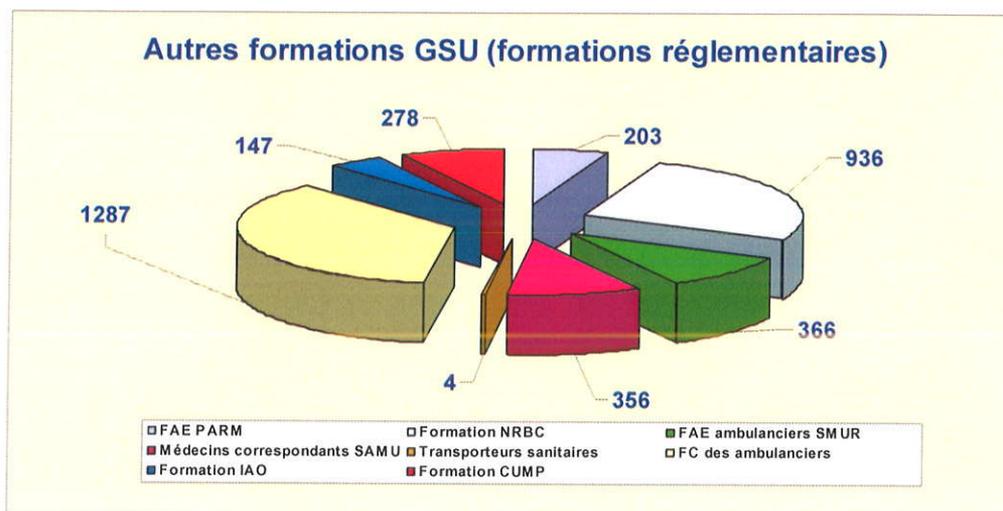
V – Tableau relatif aux autres formations que l'AFGSU dispensées par les CESU

Objectifs

- de recenser toutes les formations autres que l'AFGSU
- de caractériser ces formations
- d'identifier le texte de référence s'il existe
- d'évaluer le nombre de personnes formées
- d'évaluer le volume horaire annuel de formation

En 2010, 3 577 personnels ont bénéficié d'une formation réglementée dans le domaine des soins d'urgence et de la gestion de crises sanitaires (Diapositive 18)

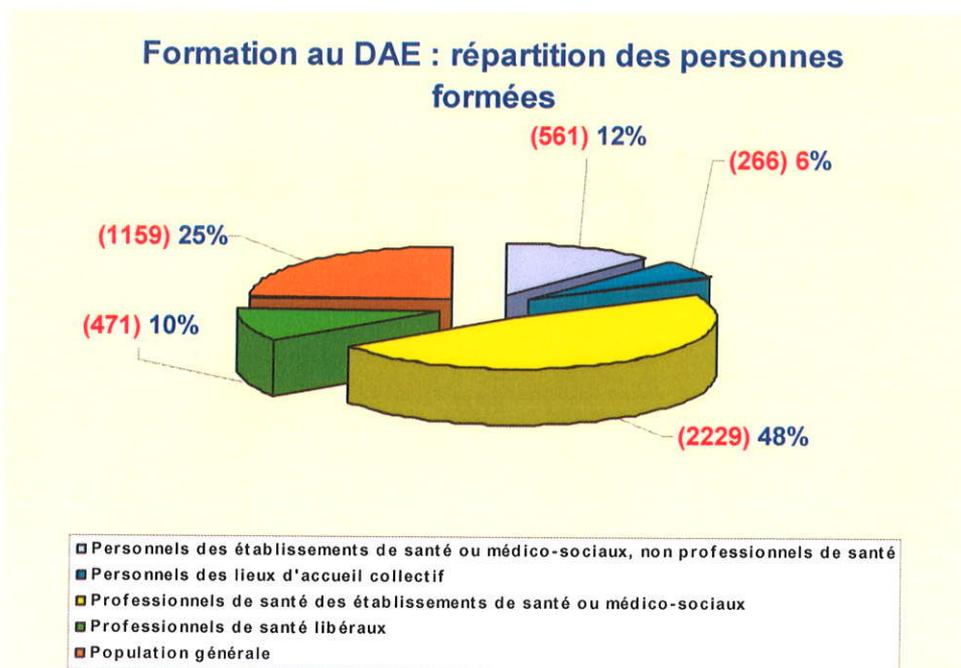
Diapositive 18



Deux thématiques se dégagent plus spécifiquement: la formation continue des ambulanciers qui représente **36%** de ces formations et la formation NRBC en référence à la note de la DGOS du 28 octobre 2003 avec **26%**.

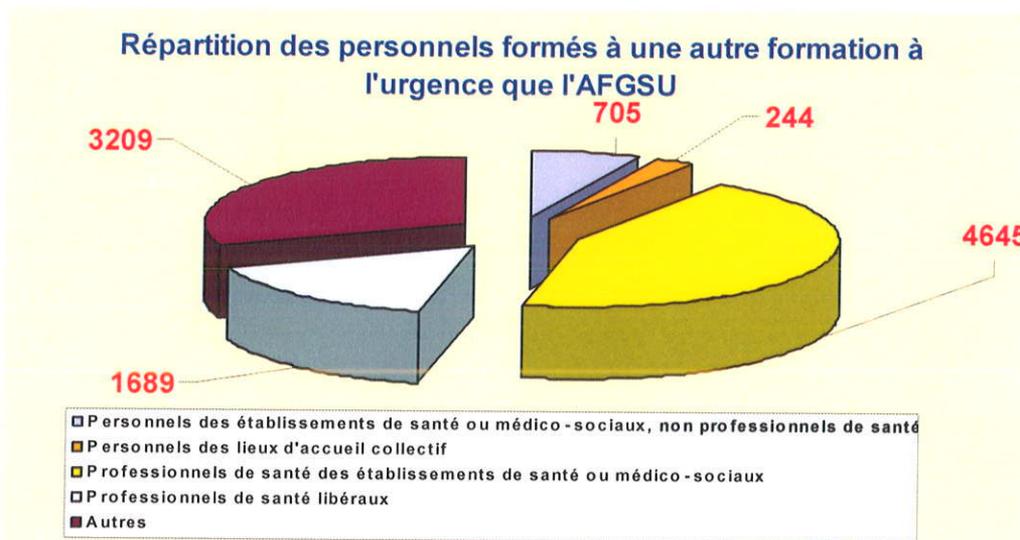
4 686 personnes ont bénéficié d'une formation à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque externe d'une durée variant de 1 heure à 3 heures. La répartition en fonction de la catégorie des personnes formées figure dans la **diapositive 19**.

Diapositive 19



10 492 personnes ont par ailleurs bénéficié d'une formation aux gestes et soins d'urgence dont la durée va de 1 heure à plusieurs jours en fonction des thèmes. **7 283** d'entre elles sont des professionnels de santé exerçant en établissement de santé ou médico-social ou en secteur libéral. (**Diapositive 20**)

Diapositive 20



Enfin, il est à noter que **373 personnes** ont suivi une formation NRBC dont le contenu ne fait référence ni à l'AFGSU spécialisée ni à la formation DGOS.

Au total, ce sont **19 183 personnes** qui ont suivi une formation à l'urgence en 2010.

VI – Tableau relatif aux formations sécurité civile

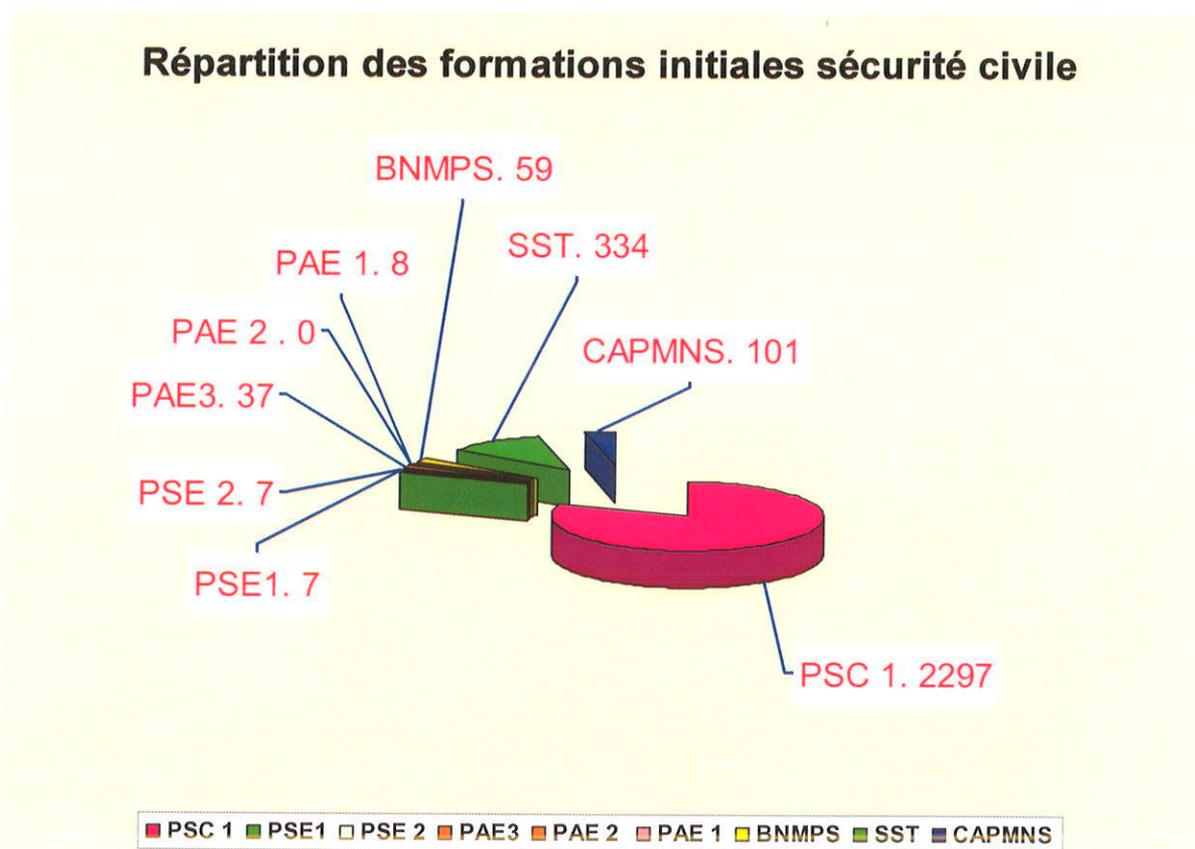
Objectifs

- recenser les formations sécurité civile dispensées par les CESU
- identifier le nombre de formés
- évaluer le volume horaire annuel
- évaluer le nombre de diplômes délivrés

Résultats

55 CESU dispensent des formations sécurité civile et au total seules 2 régions n'en assurent pas. Au total, **9 402 personnes** ont été formées soit dans le cadre d'une formation initiale soit dans celui d'une formation continue (**Diapositive 21**).

Diapositive 21



C'est notamment le **PSC 1** qui est enseigné au niveau des CESU avec **2 297 attestations délivrées** en 2010. Le nombre de formations dispensées reste stable par rapport à 2009

VII – Tableau relatif aux formations de formateurs

Objectifs

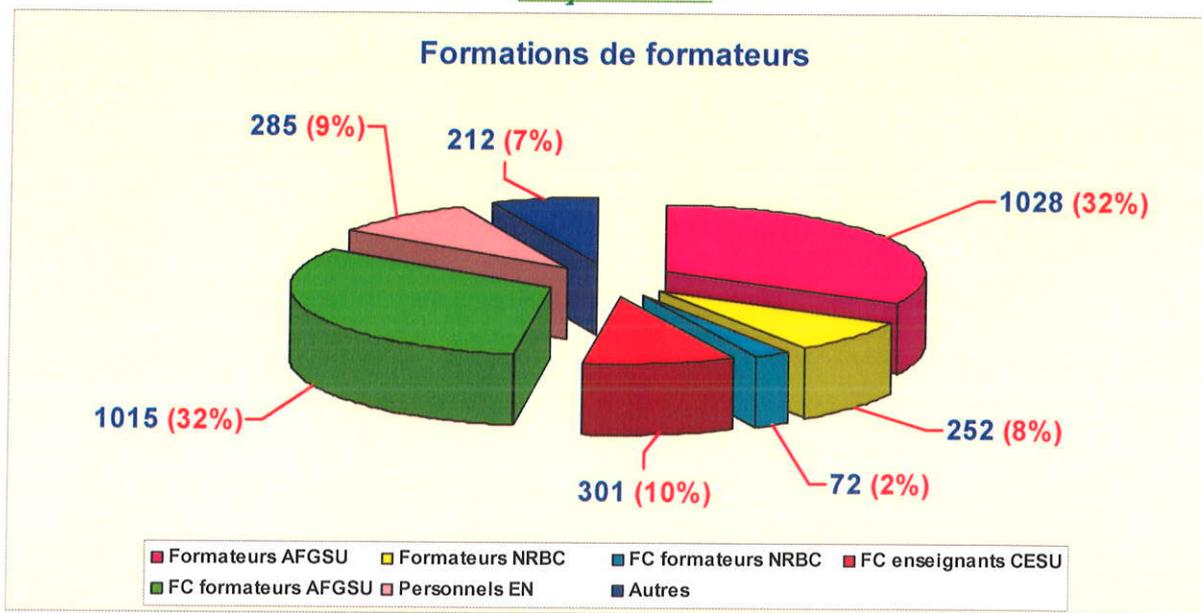
- recenser toutes les formations de formateurs

Résultats

Le nombre total de formateurs formés est de 3165 répartis ainsi (**Diapositive 22**). :

- 32% de formateurs AFGSU
- 8% de formateurs NRBC
- 24% de formation continue de formateurs NRBC
- 10% de formation continue des enseignants CESU
- 32% de formation continue des formateurs AFGSU
- 9% de personnels de l'éducation nationale
- 7% autres formations (formateurs PNC, certificat initiation à la pédagogie, ...)

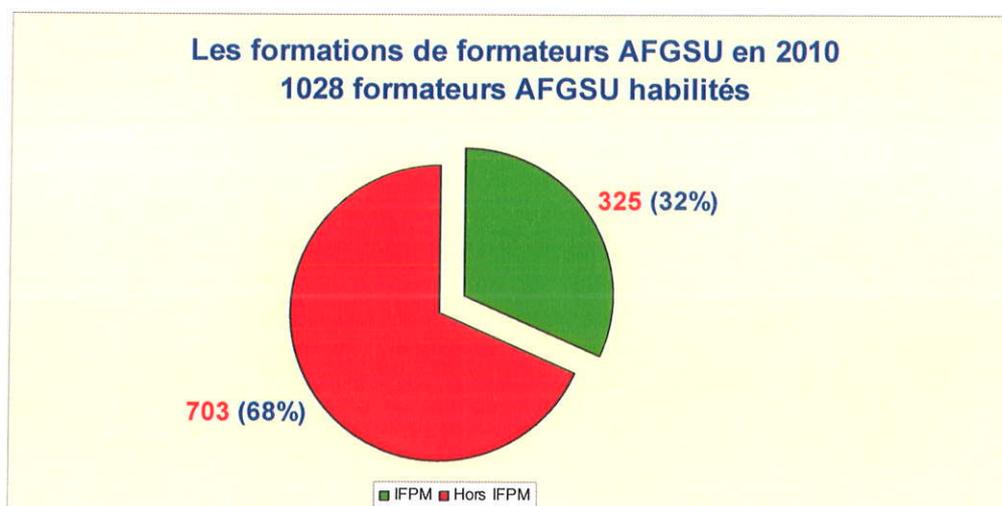
Diapositive 22



Concernant les formateurs AFGSU (**Diapositive 23**). :

- 1028 formateurs ont été habilités en 2010 : 325 sont des formateurs des instituts de formation
- 703 sont des formateurs hors instituts

Diapositive 23



Depuis 3 années, le nombre des formateurs habilités dans les instituts a évolué comme suit :

- 302 en 2008
- 501 en 2009
- 325 en 2010

soit un total de 1142 formateurs habilités.

En considérant le ratio théorique de 1 formateur pour 20 étudiants (pris en compte pour la dotation en personnels enseignants des instituts de formation paramédicaux) et le nombre d'étudiants inscrits dans les instituts (chiffres DREES 2009), le pourcentage de formateurs habilités va, selon les régions, de 0% à 58% et la répartition figure dans le tableau 1 ci-dessous:

Certaines régions ne se sont pas encore engagées dans le processus d'habilitation des formateurs des instituts. Les causes les plus souvent évoquées sont :

- l'absence de formateurs répondant aux critères de qualification prévus à l'article 6 de l'arrêté du 29 mars modifié relatif au fonctionnement des CESU
- le coût de la formation
- l'absence de formation programmée par les CESU

Compte tenu du nombre d'étudiants inscrits dans les instituts de formation, du nombre d'heures d'enseignement que représente l'AFGSU 2 et du nombre de formateurs habilités, sur la base de groupes de 12 étudiants, il est possible d'évaluer la charge de travail engendrée par cette formation. Le tableau 2 présente ce résultat.

Tableau 1

	2008	2009	2010	Total	Ratio théorique	% formateurs AFGSU formés/ratio théorique
ALSACE	0	6	1	7	204	3%
ANTILLES-GUYANE-REUNION-NOUMEA	0	4	8	12	116	10%
AQUITAINE	0	1	3	4	330	1%
AUVERGNE	5	4	4	13	124	10%
BASSE-NORMANDIE	14	12	0	26	166	16%
BOURGOGNE	10	2	0	12	163	7%
BRETAGNE	54	39	27	120	299	40%
CENTRE	0	14	2	16	248	6%
CHAMPAGNE-ARDENNES	0	6	2	8	141	6%
CORSE	0	2	6	14	24	58%
FRANCHE-COMTE	0	0	14	22	85	26%
HAUTE-NORMANDIE	0	0	0	0	178	0%
ILE DE FRANCE	129	239	113	481	1415	34%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	0	0	5	5	247	2%
LIMOUSIN	0	0	0	0	121	0%
LORRAINE	23	8	9	40	307	13%
MIDI-PYRENEES	0	5	14	19	236	8%
NORD-PAS-DE-CALAIS	0	7	34	41	514	8%
PAYS DE LA LOIRE	20	3	8	31	287	11%
PICARDIE	0	17	14	31	229	14%
POITOU-CHARENTES	0	0	1	1	162	1%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	0	46	41	87	503	17%
RHONE-ALPES	47	86	19	152	671	23%
TOTAL	302	501	325	1142	6770	17%

Tableau 2

	Nombre d'inscrits	Nombre d'étudiants à former par an	Nombre de groupes de 12	Nombre d'heures d'enseignement à assurer	Nombre de jours de formation	Nombre de formateurs AFGSU formés	Nombre de jours formation/par formateur AFGSU/an
ALSACE	3970	1323	110	2316	331	7	47
ANTILLES-GUYANE-REUNION-NOUMEA	2149	716	60	1254	179	12	15
AQUITAINE	6479	2160	180	3779	540	4	135
AUVERGNE	2383	794	66	1390	199	13	15
BASSE-NORMANDIE	3214	1071	89	1875	268	26	10
BOURGOGNE	3153	1051	88	1839	263	12	22
BRETAGNE	5778	1926	161	3371	482	120	4
CENTRE	4892	1631	136	2854	408	16	25
CHAMPAGNE-ARDENNES	2737	912	76	1597	228	8	29
CORSE	473	158	13	276	39	14	3
FRANCHE-COMTE	1601	534	44	934	133	22	6
HAUTE-NORMANDIE	3458	1153	96	2017	288	0	-
ILE DE FRANCE	27769	9256	771	16199	2314	481	5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4687	1562	130	2734	391	5	78
LIMOUSIN	2232	744	62	1302	186	0	-
LORRAINE	5907	1969	164	3446	492	40	12
MIDI-PYRENEES	4585	1528	127	2675	382	19	20
NORD-PAS-DE-CALAIS	10015	3338	278	5842	835	41	20
PAYS DE LA LOIRE	5548	1849	154	3236	462	31	15
PICARDIE	4449	1483	124	2595	371	31	12
POITOU-CHARENTES	3146	1049	87	1835	262	1	262
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	9794	3265	272	5713	816	87	9
RHONE-ALPES	13035	4345	362	7604	1086	152	7
TOTAL	131454	41778	3652	76682	10955	1142	10

Deux régions n'ont pas de formateurs habilités dans les instituts de formation. Elles ne soulèvent cependant pas de problèmes quant à la formation des étudiants : Haute-Normandie et Limousin